ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 36485

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les préoccupations que suscitent les conditions dans lesquelles s'élabore le budget du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) pour 2009. Ainsi que l'expriment les responsables du secteur des radios associatives - on en recense plus de 600 dans notre pays -, il faut, pour qu'elles puissent remplir le rôle d'intérêt public que leur assigne la loi du 30 septembre 1986, « un rétablissement du pouvoir d'achat des subventions réglementaires à hauteur de 28 millions d'euros » pour 2009. Les radios associatives plaident également en faveur du doublement, à moyen terme, des fonds affectés au FSER, et de la création dès 2010, d'un fonds spécial numérique de 16,5 millions d'euros. Il lui demande quels prolongements le Gouvernement prévoit d'apporter à ces attentes et à ces propositions.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet
Circonscription : Nord (20e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36485
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10324
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)